

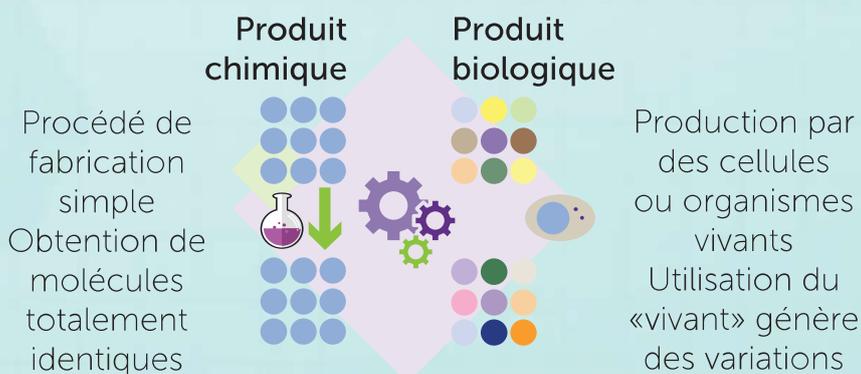


Les biosimilaires : tout pour plaire !

BIO | similaire

issu du vivant
(par exemple :
une protéine)

cliniquement équivalent,
comparable à un médicament
biologique de référence
qui a déjà une Autorisation de
Mise en Marché et dont le
brevet est tombé dans
le domaine public



Le biosimilaire est aussi efficace et se présente sous la même forme que le médicament d'origine. Il est moins coûteux et permet, par les économies effectuées, de financer des molécules innovantes déjà disponibles ou à venir dans votre pathologie.

Nous, professionnels de santé du CHRU de Nancy, sommes convaincus de l'efficacité des biosimilaires. Afin de financer l'innovation pour le plus grand nombre tout en garantissant la qualité des soins, nous prescrivons les biosimilaires.